COUPE DE FRANCE DES RALLYES











































36ème RALLYE REGIONAL de PRINTEMPS

COUPE DE FRANCE CHAMPIONNAT DE LIGUE CHALLENGE BPS CHALLENGE INTER ASA CHALLENGE ASA MONTPELLIER MEDITERRANEE 14 - 15 Mai 2022 REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) au règlement particulier de chaque rallye ses annexes et ses additifs.

PROGRAMME - HORAIRES					
Date	Début	Fin		Lieu	
Dès réception agréments FFSA-LIGUE			Parution du règlement - Ouverture des engagements.	www.asa-montpellier.com	
Lundi 2 mai 2022	Minuit		Clôture des engagements.		
Jeudi 5 mai 2022	08h00		Publication de la liste des engagés sur le site de l'a.s.a	www.asa-montpellier.com	
Samedi 7 mai 2022	16h00		Parution du Road Book sur le site de l'a.s.a	www.asa-montpellier.com	
Dimanche 8 mai 2022	08h30	18h00	Remise du Carnet d'itinéraire / Road Book pendant les reconnaissances et Pré-vérifications administratives	Café de la Place Octon	
	08h30	18h00	Reconnaissance 1ère session.		
Lundi 9 Mai 2022	08h00		Publication de la liste des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	www.asa-montpellier.com	
Vendredi 13 mai 2022	08h00 08h00 13h00 14h00 12h45 13h00 14h00	12h00 12h00 16h00 18h00 17h30 18h00	Remise du Carnet d'itinéraire / Road Book et pré-vérifications administratives Mise à disposition du Pass pour ES Essais / Shakedown. Mise à disposition du Pass pour ES Essais / Shakedown. Remise du Carnet d'itinéraire / Road Book et pré-vérifications administratives Vérifications Techniques pour ES Essais / Shakedown. ES Essais / Shakedown. Ouverture du Parc d'Assistance.	Salle Georges Brassens Salle Georges Brassens Salle Georges Brassens Salle Georges Brassens Zone réservée à Cabrières Esplanade de la Gare	
Samedi 14 mai 2022	08h00 08h00 08h15 08h30 11h30 13h30 15h30 18h08 18h15 21h30	14h00 12h30 12h45 13h00	Reconnaissance 2ème session. Remise du Carnet d'itinéraire / Road Book, Vérifications administratives obligatoires Remise du Briefing Concurrents écrit et des éventuels additifs. Vérifications Techniques Rallye.	Salle Georges Brassens Esplanade de la Gare Esplanade de la Gare Chambre de Métiers Pavillon Léon Blum toprallye.com et affichage Esplanade de la Gare Esplanade de la Gare Chambre de Métiers toprallye.com et affichage	
Dimanche 15 mai 2022	08h00 13h45 13h47 13h50 30min 30min		Départ de la 2ème étape, 1ère voiture VHC. 3ème réunion du Collège des Commissaires Sportifs. Arrivée de la 2ème étape, 1ère voiture VHC. Début des vérifications finales Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au CH de parc d'arrivée final. Publication du classement final officiel 30' après la publication du classement final provisoire. Podium, Remise des trophées	Esplanade de la Gare Chambre de Métiers Esplanade de la Gare Parc ou Garage Rouquette toprallye.com et affichage toprallye.com et affichage Selon météo, Podium où Salle Georges Brassens	

TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Le tableau d'affichage officiel sera situé à l'entrée de la Chambre de Métier et de l'artisanat à partir du samedi 14 Mai 2022, 08h00.

Des panneaux d'informations complémentaires seront situés :

Au siège de l'a.s.a jusqu'au Jeudi 12 Mai 2022 à 18h00

A l'entrée de la salle des vérifications administratives à partir du Vendredi 13 Mai 2022 de 08h00 jusqu'à la fin des vérifications administratives A proximité du podium pendant la Compétition

Tableau d'affichage numérique :

Sur le site de l'a.s.a jusqu'au départ de la compétition Samedi 14 Mai 2022 : www.asa-montpellier.com
Sur le site du Rallye de Printemps : https://rallyedeprintemps.wixsite.com/ffsa
Pour les classements pendant la Compétition sur le site : http://toprallye.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Montpellier Méditerranée organise en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique du 14 au 15 mai 2022, un rallye Régional, dénommé :

36ème RALLYE REGIONAL DE PRINTEMPS

Cette manifestation est placée sous le patronage de :
LA COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT
LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CLERMONTAIS
LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES AVANTS MONTS OUEST HERAULT
LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LODEVOIS - LARZAC
LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GRAND ORB
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

Le présent règlement a été enregistré par :

. La ligue Régionale du sport automobile Occitanie Méditerranée le Vendredi 4 Février 2022 sous le Numéro : R3/2022

. La Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organiser Numéro : 113 En date du Vendredi 4 Février 2022

Comité d'Organisation

Président	M. Jean-Marie ALMERAS	tél : 06 17 64 15 40
Vice-Président	M. Jean-Charles MASSU	tél: 06 09 09 85 83
Secrétaire Général	Mme Patricia IMBERT	tél: 07 66 21 72 89
Trésorier	Mme Christine DIDIER	tél: 06 83 35 93 11
Responsable Logistique et Secrétaire administratif	M. Didier CHAUNEAU	tél: 06 24 46 60 45
Assisté des Membres Bénévoles de l'ASA Montpellier Méditerranée		

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Montpellier Méditerranée

Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots Tél: 06 17 55 16 47

Site internet : https://www.asa-montpellier.com Email : asa-montpellier@club-internet.fr

Permanence avant le Rallye : Tous les mardis de 15h00 à 19h00

À l'ASA Montpellier Méditerranée, Téléphone : 06 17 55 16 47

Permanence pendant le Rallye : Téléphone : 06 17 55 16 47

A l'accueil du PC Course (Chambre de Métier et de l'Artisanat) à Clermont l'Hérault.

Organisateur Technique

ASA Montpellier Méditerranée représentée par M. Jacques ALMERAS

Adresses : ASA Montpellier Méditerranée : Allée des loisirs, 34250 Palavas les Flots M. Jacques ALMERAS : 3 rue St-Exupéry 34430 St Jean de Védas

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA Expert RTS FFSA	M. Robert Clos M. Alain DESSENS	6055/0804 19459/0816
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	1622/0805
Commissaires Sportifs membres du Collège	Mme. Michèle BASCOUL	149759/0808
	M. Jean-Claude CHRISTOL	15590/0811
Nommée Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. Michèle BASCOUL	149759/0808
Directeur de Course	M. Robert GALLI	9206/0745
Directeur de Course Adjoint PC / Nouveaux Départs VHC	Mme. Delphine GRAUBY	163789/0812
Directeur de Course Délégués au Départ des ES 1 - 3 - 5	M. Alain ĠUIN	3420/0701
Directeur de Course Délégués au Départ des ES 2 - 4	M. Jean Luc DEVRIESE	37766/0816
Directeur de Course Délégué Inter Sécurité Médicalisé ES 1	M. Jean Luc DEVRIESE	37766/0816
Directeur de Course Base d'Essais / Shakedown	M. Alain GUIN	3420/0701
Directeur de Course Adjoint Base d'Essais / Shakedown	M. Gilles MAGAUD	2187/0909
Secrétaire Adjoint à la direction de course au PC	M. Guy BASCOUL	149758/0808
Secrétaire Adjoint Délégués main courante au Départ des ES 1 - 3 – 5	Mme. Annick RAYSSIGUIER	3414/0701
Secrétaire Adjoint Délégués main courante au Départ des ES 2 – 4	M. Serge GIRGENTI	2119/0804
Directeurs de Course Adjoints Délégués :		
DC Adjoint à la Direction de Course au PC, Délégué aux ES	Mme Sunny ZGAJNAR	213098/0745
DC Adjoint à la Direction de Course au PC, Délégué aux ES	M. Patrick RAYER	40676/0812
DC Adjoint à la Direction de Course Délégué BBR	M. Thierry GRAUBY	163786/0811
DC Adjoint à la Direction de Course Délégué aux Parcs	M. Gilles MAGAUD	2187/0909
DC Adjoint à la Direction de Course Délégué Vérifications Administratives	Mme. Delphine GRAUBY	163789/0812
DC Adjoint à la Direction de Course Délégué aux reconnaissances	M. Thierry GRAUBY	163786/0811
Commissaire Technique Responsable	M. Jean Michel OTTAVI	1534/0816
Commissaire Technique Adjoint et Délégué Nouveau Départ VHC	M. Bernard PENILLA	17999/0811
Commissaire Technique Adjoint	M. Michel MOLINES	9502/0801
Commissaire Technique Adjoint	M. Yves PERIE	54790/0909 44630/0734
Commissaire Technique Adjoint Véhicule Autorité / Contrôle Conformités RTS ASA	M. Jean-Pierre FORESTELLO	11620/0721
venicule Autorite / Controle Conformites RTS ASA	M. Jacques ALMERAS	4257/0811

Véhicule Sécurité Information Public Véhicule 000 Ouverture de route / Contrôle sécurité	M. Patrick BERGEAULT M. A nommer	4795/0804
Véhicule 00 Ouverture de route / Contrôle sécurité	M. A nommer	
Véhicule Damier	M. Thierry GRAUBY	163786/0811
Véhicule d'intervention Médicalisé (VIR) ES 1 – 3 – 5	M. José NORTES	8759/0804
Véhicule d'intervention Médicalisé (VIR) ES 2 – 4	M. André DUMADEMANCHE	A.S.A./C.O.
Médecin Chef PC Sécurité	Dr. Jean Claude DESLANDES	223706/0811
Médecin assistant Délégué aux ES	ADAMU 30	
Médecin assistant Délégué aux ES	ADAMU 30	
Référent Protocole Sanitaire FFSA (infirmière)	Mme. A nommer	
Chargé des relations avec les Concurrents responsable	M. Thierry LE FOLL	58387/0909
Chargé des relations avec les Concurrents, Contrôle Publicité et Carnets	Mme. Isabelle FORESTELLO	138486/0721
Chargé des relations avec les Concurrents, Adjoint	M. Dominique DUPONT	256694/0811
Chargé des relations avec les Concurrents, Adjoint Stagiaire	M. Jean-Pierre PINET	182439/0803
Responsable affichage / Diffusion des documents	M. Guy BASCOUL	149758/0808
Chronométreur responsable – Chronométreur Arrivée ES 1 -3 -5	Mme. Sophie LIMOUZY	243147/0811
Chronométreur Arrivée ES 2 - 4	M. Marcel PUEL	147627/0805
Chronométreur Départ ES 1 – 3 - 5	M. Patrick CHEVALIER	3750/0809
Chronométreur Départ ES 2 - 4	Mme. Michelle JOLY-DEGARDIN	197168/0808
Service Classement	M. GIRY – DUROMARIN	
Informatique	toprallye.com	
Liaison Radio	M. Didier ALIBERT	
Speaker / Responsable Podium / Remise des Prix	M. Alain PEQUINOT	193880/0811
Chargé de presse	Mme. Alexia MOULS	180588/0811
Chargées des Vérifications Administratives	Mme. Jeanne OTTAVI	
Chargées des Contrôles des Pass Shakedown CS Crac	Mme. Isabelle FORESTELLO	138486/0721
Chargées des Contrôles des Pass Shakedown Adjoint	Mme. Jeanne OTTAVI	
Secrétaire des vérifications techniques	Mme. Fabienne MOLINES	
Gestion des Engagements	M. Didier CHAUNEAU	146022/0811
Gestion VIP	M. Jacques ALMERAS	4257/0811
Correspondant et Accueil Officiels et Commissaires	Mme. Christine GRAUBY	163787/0811
Responsables Matériel	M. Didier CHAUNEAU	146022/0811
Responsables Matériel Adjoint	M. Robin BRANTS	5530/0811
Responsables Techniques des ES 1 – 3 – 5 (équipe d'implantation)	M. Jean-Charles MASSU	5048/0811
Responsables Techniques des ES 2 – 4 (équipe d'implantation)	M. Robin BRANTS	5530/0811
Responsables Techniques des Shakedown (équipe d'implantation)	M. Robin BRANTS	5530/0811
Mise en place des moyens / Fermeture route et Déviations / Signalétique	M. Didier CHAUNEAU	146022/0811
Mise en place Parc d'Assistance	M. Jean-Pierre FAYE	A.S.A./C.O.

Tous les Officiels Licenciés officiant sur ce rallye ou sur le rallye de doublure, sont déclarés « Juges de Fait ». Les membres du Collège des commissaires sportifs et l'observateur FFSA ne peuvent être « Juges de Fait ».

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36ème RALLYE REGIONAL DE PRINTEMPS compte pour :

La Coupe de France des rallyes 2022 (coef 2)

Le Championnat de la ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Méditerranée 2022

Le Challenge BPS 2022

Le Challenge inter ASA 2022

Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter les sites internet <u>www.asa-montpellier.com</u> ou <u>https://rallyedeprintemps.wixsite.com/ffsa</u> pour prendre connaissance :

- . De la confirmation de leur engagement.
- . De leur heure de convocations administratives et techniques Rallye qui auront lieu le Samedi 14 Mai 2022 de 08h00 à 12h30 conformément au programme horaire.

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1P. Vérifications administratives

Pré-vérifications administratives

Des pré-vérifications administratives auront lieu pendant de la remise des Road Book, le Dimanche 8 Mai 2022 Café de la place à Octon de 08h30 à 18h00, et le Vendredi 13 Mai 2022 à la salle Georges Brassens, de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Lors des pré-vérifications administratives les panneaux de course, plaques du rallye, publicités, seront remises aux concurrents s'ils sont à jour de leurs droits d'engagement et conforme administrativement. L'équipage ou son représentant doit présenter, pour les deux membres de l'équipage, les documents originaux suivants :

- . Permis de conduire avec photocopies recto-verso.
- . Licence valable pour l'année en cours.

Vérifications administratives rallye

Les vérifications administratives du rallye auront lieu à la salle Georges Brassens le Samedi 14 Mai 2022 de 8h00 à 12h30 suivant l'heure de convocation précisée sur les sites : www.asa-montpellier.com ou https://rallyedeprintemps.wixsite.com/ffsa

L'équipage devra se présenter au complet aux vérifications administratives du rallye.

Il sera remis à l'équipage un document de suivi intitulé : « Carnet de Bord - Vérifs/Shakedown ».

Ce carnet de bord devra être présenté à tous contrôles, toutes vérifications administratives, toutes vérifications techniques, toutes vérifications de conformités.

Ce carnet de bord devra être rendu obligatoirement au CH de mise en Parc fermé (CH 0).

1.3.1.1P. Vérifications administratives Essais/Shakedown

Seuls les concurrents engagés au « 36ème Rallye Régional de Printemps » ou au « 2ème Rallye Régional de Printemps Historic VHC » sont autorisés à participer à la séance d'Essais /Shakedown du vendredi 13 mai 2022.

Les concurrents pré-inscrits pour participer à la séance d'Essais / Shakedown doivent se présenter le Vendredi 13 Mai 2022 de 08h00 à 16h00 à la salle Georges Brassens à Clermont l'Hérault où il sera remis à l'équipage un document de suivi intitulé : « **Carnet de Bord – Vérifs/Shakedown** » qui leur permettra de participer à la séance d'Essais / Shakedown, s'ils sont en conformité.

Ce carnet de bord devra être présenté à tous contrôles, toutes vérifications administratives, toutes vérifications techniques, toutes vérifications de conformités, il servira aussi de Pass pour pouvoir participer à la séance d'Essais / Shakedown. Il devra être rendu obligatoirement au CH de mise en Parc fermé (CH 0).

Les concurrents qui n'auraient pas envoyé leur engagement pour la séance d'Essais / Shakedown et qui voudraient y participer au dernier moment, devront régler les droits de participation lors des pré-vérifications administratives le vendredi 13 mai 2022 de 08h00 à 12h00 (heure limite), à la salle Georges Brassens à Clermont l'Hérault.

Les droits de participation sont de 100 €. Ils seront réduits à 80 €, si l'inscription et les droits de participation à la séance d'Essais / Shakedown ont été envoyés avec l'engagement du rallye avant le Lundi 02 Mai 2022 Minuit.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance d'Essais / Shakedown si le nombre de pré-inscrits est inférieur à 20 participants.

1.3.3P. Vérifications techniques

Les vérifications techniques du rallye auront lieu à l'Esplanade de la Gare à Clermont l'Hérault, le Samedi 14 Mai 2022 de 08h15 à 12h45, le lieu est précisé sur le plan se trouvant dans le Road Book.

Les voitures doivent être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc.) avant de passer aux vérifications techniques.

Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra/ont présenter :

- . Le passeport technique FFSA.
- . La fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes.
- . Les documents « vérifications techniques préliminaires, feuille d'enregistrement des équipements de sécurité » datée et signée. Les concurrents sont seuls responsables des renseignements qu'ils ont inscrit sur ces documents comportant 2 pages, une pour le pilote et le copilote et l'autre pour la voiture.
- . Les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur le jour du rallye, devront être disponibles pour pouvoir être présentés aux commissaires techniques en cas de demande pour contrôle.

Le commissaire technique, apposera sur la voiture un autocollant attestant que les dispositions du décret du 14 Mars 2012 sont respectées. Dès que les voitures auront été admises aux vérifications techniques obligatoires du Samedi 14 Mai 2022, elles seront placées en Parc Fermé. Les concurrents devront présenter et faire viser le document de suivi intitulé : « Carnet de Bord – Vérifs/Shakedown » à l'entrée du parc fermé (CHO)

L'heure limite de mise en Parc le Samedi 14 Mai 2022 est fixée à 13h00.

1.3.3.1P. Pré-vérifications techniques Essais/Shakedown

Pour les voitures qui participent à la séance d'Essais / Shakedown, les vérifications techniques avant le 1er Run d'Essais / Shakedown auront lieu à Cabrières sur l'emplacement réservé, voir Road Book.

Les voitures doivent être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc.) avant de passer aux vérifications techniques du Vendredi 13 Mai 2022 de 12h45 à 17h30.

Les voitures et les équipements de sécurité du pilote et du copilote doivent être conformes avec la réglementation technique FFSA en vigueur le jour des Essais / Shakedown pour pouvoir y participer.

Dans tous les cas, les concurrents devront présenter la fiche FFSA de « vérifications techniques préliminaires, feuille d'enregistrement des équipements de sécurité ». Les concurrents sont seuls responsables des renseignements qu'ils ont inscrit sur ce document comportant 2 pages, une pour le pilote et le copilote et l'autre pour la voiture.

Un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages et apposera sur la voiture un autocollant attestant que les dispositions du décret du 14 Mars 2012 sont respectées.

Le concurrent devra présenter et faire viser le document de suivi intitulé : « Carnet de Bord - Vérifs/Shakedown ».

Contrôle avant Run d'Essais/Shakedown

Un CP servant de pointage administratif et de vérifications de conformité, situé avant le départ de la séance d'Essais / Shakedown sera effectué. Le départ sera refusé à tout équipage non conforme administrativement ou techniquement. L'équipage aura la possibilité de se mettre en conformité avant de prendre le départ de la séance d'Essais / Shakedown sans pénalité pour le Rallye.

Le concurrent présentera et fera viser le document de suivi intitulé : « Carnet de Bord – Vérifs/Shakedown » qui servira de Pass.

1.3.12P. Contrôle Final

Conforme au règlement FFSA.

Les vérifications finales auront lieu dès l'entrée en parc fermé, selon les instructions et directives données par les officiels conformément à la réglementation FFSA soit :

- . Sur place si les vérifications demandées le permettent.
- . Au garage Rouquette, 3 rue Pascal, 34800 Clermont l'Hérault, tél : 04 67 96 95 61 dans le cas où ce serait nécessaire.

1.3.12.3P.

. Conformément à la réglementation FFSA si nécessaire.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé par la FFSA à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement FFSA et aux articles R331.30 et A 331.32 du Code du Sport.

2.1.2P. Les véhicules autres que les voitures de course, même porteurs de plaques ou distinctions spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Conforme au règlement FFSA.

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 36ème Rallye Régional de Printemps 2022 doit adresser une demande d'engagement au secrétariat du rallye (par courrier postal cachet de la poste faisant foi) ou sur le site de l'a.s.a Montpellier Méditerranée www.asa-montpellier.com ou sur le site du rallye https://rallyedeprintemps.wixsite.com/ffsa avant le lundi 2 mai 2022 Minuit.

Les formulaires de demande d'engagement et les autres documents à compléter et renvoyer sont disponibles sur le site de l'a.s.a Montpellier Méditerranée www.asa-montpellier.com ou sur le site du rallye https://rallyedeprintemps.wixsite.com/ffsa

La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- . Les photocopies des 2 licences
- . Les photocopies des 2 permis de conduire de l'équipage.
- La fiche datée et signée du pilote et du copilote « Vérifications Techniques Préliminaires » si possible, (si voiture prête à courir).
- . La demande de participation pour la séance d'Essais / Shakedown (si participation souhaitée).
- . La fiche « speaker ».
- . Les droits d'engagement au Rallye.
- . Les droits de participation à la séance d'Essais / Shakedown (si participation souhaitée).

La liste provisoire tenue à jour des engagés publiée sur le site : www.asa-montpellier.com

ou sur le site du rallye https://rallyedeprintemps.wixsite.com/ffsa tient lieu de confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum y compris les voitures engagées au 2ème Rallye Régional de Printemps Historic VHC de doublure.

3.1.11.P. Droits d'Engagement

- . Les droits d'engagements sont fixés à 270 €
- . Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- Les droits de participation à la séance d'Essais / Shakedown sont de 80 € si pré-inscription et paiement des droits en même temps que l'engagement pour le Rallye.
- Les droits de participation à la séance d'Essais / Shakedown sont de 100 € si le montant des droits de participation à la séance d'Essais / Shakedown est parvenu après la date de clôture des engagements, Lundi 02 Mai 2022, (cachet de la poste faisant foi ou date du virement ou date du paiement en ligne).
 - 3.1.12P. La demande d'engagement ne sera retenue que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques devront être établis à l'ordre de « ASA Montpellier Méditerranée » ou payé sur la plateforme en ligne.

Pour les paiements par virement, adressez votre virement à :

Intitulé du compte : ASS SPORTIVE AUTO MONTPELLIER **ALLEE DES LOISIRS** 34250 PALAVAS LES FLOTS IBAN: FR76 1350 6100 0060 6031 9400 085

Code Banque : **AGRIFRPP835 Précisez obligatoirement dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage**, notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association, etc. afin de pouvoir faire le rapprochement.

Sur demande, l'a.s.a Montpellier Méditerranée établira un reçu des sommes payées pour le/les engagement/s.

Pour être acceptées, les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées.

Les concurrents qui auront envoyé leur engagement accompagné du montant des droits d'engagement seront prioritaires.

Les concurrents n'ayant pas fait parvenir par courrier postal ou par mail (paiement des droits d'engagement en ligne ou par virement), leur engagement, accompagné du montant des droits d'engagement seront placés en liste d'attente par ordre d'arrivée des courriers.

- 3.1.13P. Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou e-mail.
- . Une retenue de 20 € sera appliquée sur le montant de l'engagement pour frais si le forfait est parvenu à l'organisateur avant la clôture des engagements, soit le Lundi 02 Mai 2022 Minuit.
- . Une retenue de 30 € sera appliquée sur le montant de l'engagement pour frais si le forfait est parvenu à l'organisateur entre la clôture des engagements et le début des vérifications administratives du Rallye, soit le samedi 14 Mai 2022 08h00.
- . Une retenue de 50 € sera appliquée sur le montant de l'engagement pour frais si le forfait est parvenu à l'organisateur après avoir pris possession des stickers, plaques, numéros de course, Road-book, et autres...
- . Aucun remboursement ne sera consenti pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques obligatoires, pour non-conformité de la voiture et/ou défaut de licence et/ou permis de conduire pour l'équipage.

En cas de forfait pour suspicion Covid, aucun frais ne sera retenu (attestation médicale obligatoire).

3.2P. EQUIPAGE

Conforme au règlement FFSA.

3.2.10P. Tous les concurrents, pilotes, copilotes doivent obligatoirement être en possession, titulaires et porter sur eux, pendant toute la durée du rallye, de leur licence valable pour l'année en cours ainsi que de leur permis de conduire et d'une pièce d'identité.

Retrait de Licence : Art. 1.5 de la réglementation médicale FFSA.

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours, que l'intervention ait été demandée par un des médecins de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 des prescriptions de la réglementation Médicale de la FFSA.

3.3.1P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- . La 1ère étape du 36ème Rallye de Printemps partira après la 1ère étape du 2ème Rallye de Printemps Historic VHC de doublure.
- La 2ème étape du 36ème Rallye de Printemps partira après la 2ème étape du 2ème Rallye de Printemps Historic VHC de doublure.

L'ordre des départs de la 2ème étape sera celui du classement général provisoire à l'issue de la 1ère étape, hors pénalité routière, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes en "nouveau départ après abandon" acceptés, par le Collège des Commissaires Sportifs concernant le 2ème Rallye de Printemps Historic VHC.

3.3.3P. A l'issue de la 1ère étape ou après la section 2 et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner, à sa propre discrétion, les pilotes pour ce qui concerne les ordres de départ de la 2ème et/ou 3ème section.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pendant le Rallye le Parc d'assistance est situé exclusivement : Esplanade de la Gare à Clermont l'Hérault.

Pendant la Séance d'Essais / Shakedown les emplacements d'assistance sont prévus sur le parking de la Cave Coopérative de Cabrières, sur le parking du restaurant le Sanglier, sur le parking situé après le pont à droite en venant de Clermont l'Hérault avant l'entrée de Cabrières.

4.3.1.2.P.

Pendant le Rallye, l'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance, parking de la gare à Clermont l'Hérault.

4.3.2P. Parc d'Assistance

La vitesse des voitures de Course et des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h.

Pour des raisons de superficie de parc, les remorques ne sont pas autorisées sur le parc d'assistance. Le parking remorque est situé au complexe sportif l'Estagnol de Clermont l'Hérault, (Piscine, Stade, Le parking remorque n'est ni surveillé, ni gardé).

Le Samedi 14 Mai 2022 de 13h00 à 21h00 et le Dimanche 15 Mai 2022 de 7h00 à l'entrée du dernier concurrent au CH de mise en parc d'arrivée (Parc fermé final), pendant la Compétition, les voitures des accompagnants seront interdites d'accès sur le parc d'assistance.

Seul le catering aux membres des Teams est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'après avoir obtenu l'accord de l'organisateur.

HEURES D'ACCES POUR LES VEHICULES D'ASSISTANCE - ESPLANADE DE LA GARE A CLERMONT L'HERAULT

- . Les véhicules d'assistance seront autorisés à accéder sur le parc d'assistance à partir du Vendredi 13 Mai 2022 à 14h00.
- Les véhicules d'assistance porteurs d'un marquage spécifique au rallye seront autorisés à circuler dans le parc d'assistance en dehors des heures de présences des voitures de courses moderne et VHC, le Samedi 14 Mai 2022 et le Dimanche 15 Mai 2022.
- . Dans le parc d'assistance ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent (par voiture de course).

4.3.2.1P. Propreté du Stand et Sécurité

Les Concurrents sont responsables de leur équipe d'assistance / Team et il est impératif de faire respecter les directives ci-après :

- . Tenir à proximité immédiate et de manière visible, sur l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A.B.C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- . D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- . De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement des déchets au plus tard lorsque l'équipe / Team quitte le Parc d'assistance. Une zone de récupération des déchets se situe à proximité du parking devant l'entrée de la Chambre de Métier et de l'Artisanat, côté Parc d'assistance.
- . En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ pourra être appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.3P. Zone de Ravitaillement

Les ravitaillements en carburant ne sont autorisés que dans le Parc d'Assistance obligatoire pendant le rallye et sur les différentes zones d'assistance autorisée pendant la séance d'Essais / Shakedown. Il est vivement conseillé que les mécanos manipulant les bidons de carburant soient équipés de combinaison (non synthétique, recouvrant complètement bras et jambes avec un col fermé) ainsi qu'une cagoule ignifugée de type « chouette », de gants ignifugés, de lunettes de protection.

Les bidons contenant le carburant devront être obligatoirement en fer, les jerricans en plastique sont interdits.

Un extincteur devra être prêt à servir pendant le ravitaillement et tenu par un 2ème mécano ou par le copilote dans le cas où l'équipage se ferait lui-

4.6P. CAMERA ET APPAREIL DE PRISE DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

4.7P. EXTINCTEUR

Les extincteurs, installés conformes à la liste N°16, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

Pendant la séance d'Essais / Shakedown, les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés.

En cas de non-respect avant le départ : mise en conformité.

Pendant le rallye : - 1ère infract - 2ème infraction : disqualification. - 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- 5.1.1P. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
- . Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
- . Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.
- . Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
- . A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
- . A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (Voir article 5.1.8. du règlement standard des rallyes FFSA).

5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement FFSA.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur ainsi que leurs positionnements seront communiquées en Annexe.

- **5.2.3P.** Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.
- **5.2.4P.** Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1 er constat et une pénalité de 320€ en cas de récidive.
- **5.2.5P.** Le comité d'organisation devra être informé de toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye concerné et son image de marque. Chaque concurrent est responsable de ses partenaires.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire fait l'objet d'une annexe au règlement particulier du rallye. Le découpage de cet itinéraire ainsi que les contrôles horaires, périodes de neutralisation, périodes d'assistances, etc. y sont repris ainsi que dans le carnet de contrôle et le Road Book. Le 36ème Rallye Régional de Printemps 2022 représente un parcours de 198,45 km. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.94 Km.

Les Épreuves Spéciales sont :

PREMIERE ETAPE – PREMIERE SECTION						
ES1	OCTON – LE PUECH	14.32Km				
DEUXIEME ETAPE – DEUXIEME SECTION						
ES2	MONTESQUIEU - FOS	7,13Km				
ES3	FAUGERES – PEZENES Les-Mines	5,68Km				
DEUXIEME ETAPE – TROIXIEME SECTION						
ES4	MONTESQUIEU - FOS	7,13Km				
ES5	FAUGERES – PEZENES Les-Mines	5,68Km				

6.1.1P. Rallye de Doublure

Il est organisé en doublure du « 36ème Rallye Régional de Printemps », un rallye historique réservé aux VHC dénommé : « 2ème Rallye Régional de Printemps Historic VHC ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- **6.2.1P.** Pendant les reconnaissances du rallye, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route (notamment la vitesse et le bruit).
- . Il est autorisé 3 passages par épreuves spéciales pour les prises de notes.
- . Tout retour en arrière en cours des épreuves spéciales est interdit.
- . Tout accès à une épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
- . Les reconnaissances ne doivent en aucune façon, être assimilé à des essais.

6.2.2P. Véhicule

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages devront communiquer à l'organisateur les caractéristiques du véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), en remplissant la fiche d'engagement disponible sur le site de l'a.s.a, ou sur le site du Rallye.

6.2.3P. Equipement

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.4P. Contrôle

L'organisateur effectuera des contrôles pendant les reconnaissances sur l'ensemble du parcours. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaison. La FFSA a la possibilité de diligenter des contrôles inopinés.

6.2.5P. Durée

Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

- Dimanche 8 mai 2022 de 8h30 à 18h00.
- Samedi 14 mai 2022 de 8h00 à 14h00.

6.2.6P. Equipage

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.7P. PENALITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages ont obligation de rester à bord de leur véhicule uniquement au CH avant départ de spéciales pour faire viser leur carnet de contrôle. Afin de faciliter les pointages aux autres CH, le copilote doit se présenter à la table de pointage pour faire inscrire son heure de pointage sur son carnet et signer le livre d'émargement.

L'équipage au complet et la voiture doivent être dans la zone de contrôle au moment du pointage.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.1P. L'équipage ne peut entrer dans le parc fermé de départ ou de regroupement que 10 minutes avant son heure de départ.

7.1.3P. Tout arrivée tardive, imputable à l'équipage, au départ du rallye ou d'une étape ou secteur de liaison, sera pénalisée de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard. Un équipage se présentant au départ du rallye, d'une étape ou d'une section avec un retard supérieur à 15 minutes ne sera pas autorisé à prendre le départ. Les équipages ayant 15 minutes pour se présenter au départ du rallye, d'une étape ou d'une section, en cas de retard c'est l'heure exacte de départ qui sera pointée sur le carnet de contrôle. L'intervalle prévu avec l'équipage précédant et suivant sera respecté.

7.3.P. CONTROLE DE PASSAGE (CP) - CONTROLE HORAIRE (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.2P. Contrôle Horaire (CH)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.5P.

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage sera effectué obligatoirement équipage à bord pour les CH qui précèdent le départ d'une ES.

7.3.11P.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure de pointage sera pénalisée par le Directeur de Course à raison de :

- . Pour retard : 10 secondes par minute.
- . Pour avance : 60 secondes par minute.

7.3.13P.

Aux contrôles horaires de fin de 1ère étape, les équipages ne sont pas autorisés à pointer en avance.

Aux contrôles horaires de fin de 2ème étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.4P. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.17P. Sécurité des Concurrents

7.5.17.1P. Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2P. Chaque voiture de compétition aura à son bord une « croix rouge » et un signe « OK » vert. La présence d'une lampe de poche est également recommandée. En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

7.5.17.4P. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAIS / SHAKEDOWN

Une séance d'essais / Shakedown sera organisée le Vendredi 13 Mai 2022 de 13h00 à 18h00.

La spéciale d'Essais / Shakedown de Valmascle représente un parcours de 4.57 Km.

Le parcours de liaison à partir du stop pour revenir au départ est de 19.80 Km.

- . Il est autorisé 1 passage pour la prise de note et 8 passages en Essais / Shakedown.
- . Les droits de participation sont de 100 €. Ils seront réduits à 80 €, si l'inscription et les droits de participation à la séance d'Essais / Shakedown ont été envoyés avec l'engagement du rallye avant le Lundi 02 Mai 2022 Minuit.
- . Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye ou au rallye de doublure pourront y participer.
- . Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne **titulaire d'une licence** (Mécano pour réglage de la voiture, par exemple). Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom, numéro de licence, permis de conduire, joindre les photocopies) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements Lundi 02 Mai 2022 Minuit.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance d'Essais / Shakedown si le nombre de pré-inscrits est inférieur à 20 participants.

Pour les équipages qui auront effectué leur pré-vérifications administratives le Dimanche 8 mai 2022, ils devront se présenter aux pré-vérifications administratives le vendredi 13 mai 2022 de 8h00 à 16h00 pour retirer leur « Carnet de bord – Vérifs/Shakedown » qui permet la participation à la séance d'Essais / Shakedown.

Les équipages régulièrement engagés à la séance d'Essais / Shakedown ayant procédés aux pré-vérifications administratives et aux vérifications techniques avant Shakedown, et qui auront obtenu les visas de conformités sur le : « **Carnet de Bord – Vérifs/Shakedown** », pourront participer. Ce carnet de bord devra être présenté à tous contrôles, toutes vérifications administratives, toutes vérifications techniques, toutes vérifications de conformités, il servira aussi de Pass pour pouvoir participer à la séance d'Essais / Shakedown.

Il devra être rendu obligatoirement au CH de mise en Parc fermé (CH 0).

Avant la 1er Run d'Essais / Shakedown, les concurrents devront présenter leur voiture a un commissaire technique qui vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages et apposera sur la voiture un autocollant attestant que les dispositions du décret du 14 Mars 2012 sont respectées.

Le concurrent devra présenter et remettre au commissaire technique la fiche de « vérifications techniques préliminaires, feuille d'enregistrement des équipements de sécurité » entièrement complétée et signée.

Contrôle avant Run d'Essais/Shakedown

Un CP servant de pointage administratif et de vérifications de conformité, situé avant le départ de la séance d'Essais / Shakedown sera effectué. Le départ sera refusé à tout équipage non conforme administrativement ou techniquement. L'équipage aura la possibilité de se mettre en conformité avant de prendre le départ de la séance d'Essais / Shakedown sans pénalité pour le Rallye.

Le concurrent présentera et fera viser au contrôle le document de suivi intitulé : « Carnet de Bord – Vérifs/Shakedown » qui servira de Pass.

Les reconnaissances de la spéciale d'Essais / Shakedown se feront avec la voiture de course lors du premier passage.

L'équipage devra être équipé en configuration course (combinaison, casque, gants, etc.).

L'équipage préviendra qu'il effectue son premier passage dans la spéciale au directeur de course présent au départ.

Les départs seront donnés à la minute.

Dans le cas d'un 1er passage de reconnaissance, le départ du concurrent suivant sera retardé, à la discrétion du Directeur de Course.

Les voitures participant à la séance d'Essais / Shakedown seront déchargées obligatoirement de leurs remorques exclusivement sur le parking de la Cave Coopérative de Cabrières ou sur le parking du restaurant Le Sanglier à Cabrières ou sur le parking au bord de la rivière après le pont à droite avant d'entrer dans Cabrières (voir plan Road Book).

Les concurrents ne sont pas couverts par l'assurance du rallye en dehors de ce parcours et ne peuvent donc pas faire la liaison depuis Clermont l'Hérault par la route avec leur voiture de course, elles doivent être transportées obligatoirement sur les remorques jusqu'au parcours de la séance d'Essais / Shakedown.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement FFSA et à l'article 13 du code sportif international de la FIA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- 9.1P. Les pénalisations seront exprimées en heures, minutes et secondes. Le classement final sera établi par addition des temps réalisés dans les épreuves spéciales avec les pénalisations encourues au cours des secteurs de liaison et avec toute autre pénalisation, exprimées en temps. Celui qui aura obtenu le plus petit total, sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite. Les classements par groupe et classe seront établis de la même facon.
- **9.2P.** En cas d'ex æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps lors de la 1ère épreuve spéciale. Si cela ne suffisait pas à départager les ex æquo, les temps des 2e, 3e, 4e épreuves spéciales, seraient alors pris en considération. Cette règle de départage peut-être appliquée à chaque moment du rallye.
- 9.3P. Les résultats du rallye seront affichés conformément au programme horaire du rallye, et au plus tard 30 minutes après pointage du dernier concurrent au dernier CH.
- 9.4P. Le classement final affiché à la fin du rallye est provisoire. 30 minutes après l'heure d'affichage qui est inscrite sur le classement provisoire il devient définitif après approbation par le Collège des Commissaires Sportifs.

9.5P. A la fin de la 1ère étape un classement partiel provisoire sera publié conformément au programme – horaire du Rallye.

Le classement intermédiaire de fin d'étape du Samedi 14 Mai 2022, après la première section, sera établi à l'issue de l'ES1, si celle-ci a été courue par tous les concurrents, y compris les concurrents à qui auraient été attribué un temps forfaitaire provisoire, et qui seraient éventuellement modifié par leurs performances réalisées dans la 2ème étape du Dimanche 15 Mai 2022.

Les performances retenues pour le calcul définitifs des éventuels temps forfaitaires de l'ES1 seront basées sur les temps qu'ils auront réalisé lors de la 2ème section, si possible. En cas de nécessité ce seront les performances réalisées lors de la 3ème section qui seront retenu pour le calcul. Ce classement sera établi par le Collège des Commissaires Sportifs après avis du Directeur de Course.

Un classement de fin de 1 ère étape, pénalités comprises, sera affiché au plus tard 1 heure avant le départ de l'étape suivante.

9.6P. Le classement féminins est réservé aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1er pilote sur le bulletin d'engagement.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Afin que tous les équipages puissent profiter d'un tarif réduit sur les droits d'engagement, l'ASA Montpellier Méditerranée en compensation ne distribue pas de prix en espèces.

10.1P. REMISE DES COUPES / PODIUM

La remise des Coupes se déroulera sur le Podium situé à proximité du parc fermé.

En cas de mauvais temps, la remise des Coupes s'effectuera sur le Podium de la salle Georges Brassens à proximité du Parc d'Assistance. Des coupes seront décernées :

- Aux 3 premiers équipages du classement scratch
- Aux 3 premiers équipages de chaque groupe
- Aux 3 premiers équipages de chaque classe
- A la première Féminine classée (engagée comme Pilote)

Les coupes et les trophées ne sont pas cumulables.

Des trophées souvenir du 36^{ème} Rallye Régional de Printemps récompenseront tous les équipages ayant terminé le Rallye et n'ayant pas reçu de coupe.